



À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

TRIMESTRIEL - N° 2 - MARS 2006

COOPÉRATION
INTERPARLEMENTAIRE

- Le Président de la Commission européenne a été reçu dans l'hémicycle le 24 janvier 2006. Dans une allocution prononcée en français, José Manuel Barroso a exposé les priorités politiques de la Commission européenne, puis a répondu aux questions posées par les représentants des différents groupes politiques.

- La Commission des affaires étrangères, présidée par Edouard Balladur, a créé une mission d'information « *Energie et géopolitique* » présidée par Paul Quilès (SOC) et dont le rapporteur est Jean-Jacques Guillet (UMP). Elle devrait formuler ses propositions d'ici le mois de juillet.

- Transposition d'une directive : l'Assemblée nationale a adopté, le 16 mars 2006, le projet de loi sur les offres publiques d'acquisition.

- La Commission des finances a adopté le rapport d'information de Béatrice Pavy, députée de la Sarthe, sur les *perspectives démographiques de la France et de l'Europe à l'horizon 2030* (n° 2831). La Délégation a, pour sa part, examiné le Livre vert de la Commission européenne sur les *changements démographiques en Europe* (rapport n° 2887 d'Arlette Franco, députée des Pyrénées-Orientales).

- L'Assemblée nationale a récemment adopté *trois résolutions européennes* sur la conclusion de l'accord entre la Communauté européenne et les États-Unis sur le commerce du vin (TA n° 524), les taux réduits de TVA (TA n° 519) et le 7^{ème} programme-cadre de recherche et de développement (TA n° 550). Elle a rejeté une proposition de résolution sur la directive « services » présentée par le groupe Communistes et Républicains.

- *Prix parlementaire franco-allemand* : le jury coprésidé par Jean-Louis Debré, Président de l'Assemblée nationale, et Norbert Lammert, Président du Bundestag, a décerné le prix parlementaire franco-

allemand qui récompense des ouvrages contribuant à une meilleure connaissance des deux pays. Il a été attribué à l'Allemand Martin Schieder, pour « *Les relations artistiques franco-allemandes*

entre 1945 et 1959 » et au Français Denis Goedel, pour « *Le tournant occidental de l'Allemagne après 1945* ». La cérémonie de remise des prix aura lieu le 6 avril 2006 à Berlin, au Bundestag.



Réunion franco-allemande sur l'avenir de l'Europe coprésidée par Matthias Wissmann et Pierre Lequiller, le 15 mars 2006.

Libre-circulation des travailleurs

Les 12 Etats membres qui appliquent des restrictions transitoires à la libre circulation des travailleurs des nouveaux Etats membres doivent décider, au plus tard le 30 avril, s'ils prolongent ces mesures. La Commission européenne a rendu, le 8 février, un rapport soulignant que les trois Etats (Royaume-Uni, Irlande et Suède) ayant ouvert leur marché du travail en ont tiré des effets bénéfiques. L'Espagne, la Finlande et le Portugal ont annoncé leur intention d'ouvrir leur marché de l'emploi à compter du 1^{er} mai, tandis que l'Allemagne et l'Autriche prolongeront la période transitoire. La France a opté pour une levée progressive des restrictions, pour certains métiers connaissant des tensions de recrutement, selon des modalités discutées avec les partenaires sociaux.

Fonds européen d'ajustement à la mondialisation

La Commission européenne a présenté, le 1^{er} mars, la proposition de règlement portant création du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM), approuvée par le Conseil européen du 16 décembre 2005. L'objectif est d'apporter une aide ponctuelle, pendant 18 mois au plus, aux travailleurs, et non aux entreprises, « *personnellement et sévèrement touchés par des licenciements résultant des transformations profondes dans les échanges commerciaux internationaux* ». Ces aides compléteront les actions mises en œuvre par les Etats et les entreprises concernées. Le FEM devrait être opérationnel à partir du 1^{er} janvier 2007. L'enveloppe prévue est de 500 millions d'euros.

Transposition des directives

Dans le dernier classement établi par la Commission européenne, la France enregistre un déficit de transposition de 1,7 % pour les directives relatives au marché intérieur, soit un résultat très proche de l'objectif de 1,5 % fixé par l'Union européenne. Ce classement permet de constater, en outre, une amélioration significative des performances de la plupart des pays membres.

- Réunion franco-allemande (le 15 mars 2006)

La Commission des affaires de l'Union européenne du Bundestag, présidée par Matthias Wissmann, et la Délégation pour l'Union européenne, présidée par Pierre Lequiller, ont tenu cette année leur réunion conjointe à Paris. Les débats ont principalement porté sur l'avenir du Traité constitutionnel européen et l'état d'avancement de la période de réflexion, l'élargissement et l'identité de l'Europe ainsi que sur les questions économiques et sociales (politique énergétique, démographie, projet de directive sur les services...).

- Mission à Lisbonne (le 31 janvier 2006)

La Délégation pour l'Union européenne a tenu une réunion commune à Lisbonne avec la commission des affaires européennes de l'Assemblée de la République du Portugal, présidée par Antonio Vitorino, ancien commissaire européen chargé de la justice et des affaires intérieures. Les échanges de vue ont porté sur l'avenir du Traité constitutionnel européen et la stratégie de Lisbonne. La politique sociale de l'Union, le projet de directive sur la libéralisation des services et le dossier euro-méditerranée ont également été évoqués.

- Les parlements en route vers Lisbonne (31 janvier - 1^{er} février 2006)

Michel Delebarre et Daniel Garrigue, membres de la Délégation pour l'Union européenne, ont participé, les 31 janvier et 1^{er} février à Bruxelles, à la rencontre parlementaire « Les parlements en route vers Lisbonne ». Il s'agit de la deuxième rencontre entre les parlements nationaux et le Parlement européen sur la stratégie de Lisbonne, visant à renforcer la volonté collective, évaluer les progrès accomplis et les améliorations souhaitables dans la mise en œuvre des réformes.

Le Parlement européen rejette la directive « services portuaires »

Pour la seconde fois, le Parlement européen a rejeté, le 18 janvier 2006, la proposition de directive sur l'ouverture au marché des services portuaires. A la suite de ce vote, la Commission européenne a décidé de retirer sa proposition de directive.

Transparence des travaux du Conseil des ministres

Le 21 décembre 2005, le Conseil des ministres de l'Union européenne a décidé d'améliorer l'ouverture et la transparence de ses travaux en rendant accessibles au public ses délibérations lorsqu'il intervient dans le cadre de la procédure de codécision avec le Parlement européen. De même, les explications de vote, les résultats des votes et les déclarations inscrites au procès-verbal seront rendus publics chaque fois que le Conseil agit en qualité de législateur. Le Conseil procédera fin 2006 à une évaluation de ces nouvelles mesures et examinera les solutions envisageables pour renforcer davantage encore l'ouverture et la transparence de ses travaux.

Michel Delebarre élu à la présidence du Comité des Régions

Michel Delebarre, député (SOC) du Nord et maire de Dunkerque, vient d'être élu à la présidence du Comité des régions de l'Union européenne, composé de 317 membres élus des collectivités régionales et locales des 25 pays de l'Union. Il succède à ce poste à l'Allemand Peter Straub.

Grippe aviaire

Face à la crise de la grippe aviaire, qui touche actuellement une dizaine de pays de l'Union, la Commission européenne a augmenté les restitutions à l'exportation de poulets et prévu de cofinancer jusqu'à 50 % des mesures de soutien exceptionnel de marché pour les éleveurs des zones de protection. Les aides d'Etat à la filière prévues par les Etats membres doivent être notifiées à la Commission dès lors qu'elles dépassent 3 000 euros sur trois ans par exploitation.

Une nouvelle perception des défis énergétiques

Jusqu'à ces derniers mois, la priorité européenne en matière d'énergie était l'ouverture à la concurrence des marchés du gaz et de l'électricité. La forte hausse des prix de l'énergie depuis l'été 2005, ainsi que les problèmes d'approvisionnement à l'occasion du conflit gazier entre la Russie et l'Ukraine, ont conduit les dirigeants européens, lors du Conseil de Hampton Court

vestissements de production, de transport, de réception et de stockage.

Tout en rappelant l'importance sur ce sujet du principe de subsidiarité, la France souligne également la nécessité de prendre en compte la contribution de l'énergie nucléaire à la sécurité d'approvisionnement de l'Union européenne et à la lutte contre le changement climatique, élément incontournable désormais de toute politique énergétique.

La sécurité énergétique constitue évidemment un axe fondamental de la politique européenne. Les directives relatives aux obligations de stockage du pétrole et du gaz devraient être révisées. Un observatoire de l'approvisionnement énergétique serait mis en place.

Ensuite, il est envisagé de diversifier les sources énergétiques en soutenant le développement des énergies renouvelables et en promouvant les technologies de combustion propre du charbon. La Commission veut également lancer un débat sur le rôle du nucléaire.

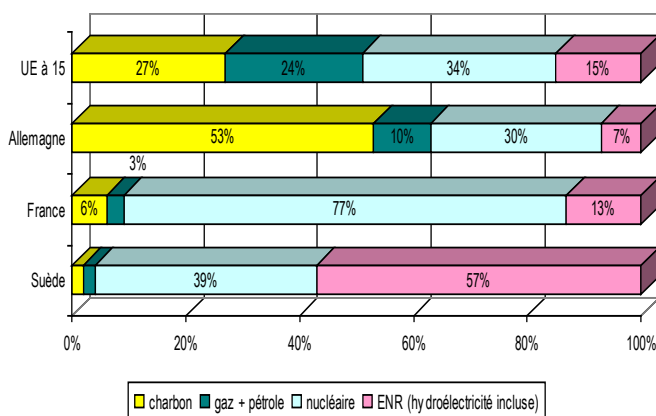
Le quatrième axe concerne l'efficacité énergétique, c'est-à-dire les politiques d'économie d'énergie, afin de répondre aux défis du changement climatique. Un Livre vert sur ce sujet a déjà été soumis aux Etats membres en 2005 et il est prévu d'adopter un plan d'action dans les prochains mois.

Parallèlement, la Commission souhaite présenter un plan pour les technologies énergétiques stratégiques. Il s'agit surtout de soutenir la recherche relative au captage et à la séquestration du gaz carbonique.

Enfin, la Commission préconise de doter l'Union d'une politique énergétique extérieure, permettant de renforcer le dialogue avec les principaux producteurs, de fixer les priorités en matière d'infrastructures et de coordonner les réactions en cas de menaces sur l'approvisionnement.

Ces diverses priorités devraient être évaluées périodiquement par une analyse stratégique de la politique énergétique de l'Union, présentée par la Commission au Conseil et au Parlement européen.

STRUCTURE DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ EN 2000



Source : Electricité de France.

d'octobre 2005, à souhaiter un nouvel élan de la politique européenne de l'énergie.

Avant que les institutions communautaires ne fassent connaître leurs propositions, la France a suggéré des pistes d'action dans un « mémorandum pour une relance de la politique énergétique européenne dans une perspective de développement durable ». Ce document, qui s'inspire largement des orientations figurant dans la loi française du 13 juillet 2005 sur la politique énergétique, insiste sur la nécessité des politiques intégrées. Il suggère, en particulier, de confier à l'Union européenne le soin d'établir une programmation pluriannuelle des in-

Les six priorités de la Commission européenne

La Commission a présenté, le 8 mars 2006, un Livre vert sur la stratégie énergétique européenne. Ce texte permet d'engager une vaste concertation avant l'adoption de mesures normatives. Il propose d'articuler la politique énergétique européenne autour de six priorités.

Tout d'abord, la Commission souhaite achever la réalisation du marché intérieur de l'énergie. Des propositions devraient donc être présentées fin 2006, tendant notamment à renforcer les interconnexions et à harmoniser les compétences des régulateurs nationaux.

Une stratégie, mais pas une politique commune

Le Livre vert est complété par une contribution du Conseil des ministres de l'énergie soumise au Conseil européen des 23 et 24 mars 2006.

Aucun de ces documents ne propose d'établir une politique commune de l'énergie. Pour les Etats membres, ce secteur doit demeurer une compétence partagée, donnant lieu à quelques politiques intégrées, mais relevant encore largement du principe de subsidiarité. Cette position est compréhensible compte tenu des différences existant en matière de climat, de ressources énergétiques et de structure de la consommation, ainsi que des implications de la politique énergétique sur les politiques étrangères et de défense. Pour autant, chacun ressent désormais la nécessité d'agir dans un cadre défini en commun.

3 questions à :



JOSÉ MANUEL BARROSO *

Après la révision de la stratégie de Lisbonne intervenue en 2005, quelles sont, selon vous, les initiatives concrètes que devrait adopter le Conseil européen des 23 et 24 mars ?

Je me réjouis qu'aujourd'hui, 25 programmes nationaux de réforme aient été adoptés. Chacun d'entre eux définit les mesures qui seront prises pour accroître les investissements dans la recherche, offrir davantage d'emplois aux personnes de tous âges et réduire la charge administrative qui pèse sur les PME.

Au cours des prochains mois, la Commission travaillera en étroite coopération avec les Etats membres, en vue d'aider à la mise en œuvre de leurs programmes nationaux et d'en assurer le suivi.

La Commission a proposé la création du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, qui agira comme l'amortisseur du puissant moteur qu'est la mondialisation, et interviendra en complément des efforts déployés par les Etats membres pour aider les travailleurs pénalisés à retrouver leurs marques. Nous disposons d'universités et de centres de recherche excellents, qui tireront effectivement profit d'un meilleur financement. Il existe un décalage entre l'enseignement supérieur, la recherche et les entreprises : ils ne sont pas reliés entre eux.

C'est pourquoi la Commission, dans le souci de construire un pôle d'excellence, a proposé de créer un Institut européen de technologie (IET).

Que pensez-vous de la proposition du mémorandum français sur l'énergie visant à confier à l'Union européenne le soin d'établir une programmation pluriannuelle des investissements dans ce domaine ?

L'heure est venue de disposer d'une politique énergétique européenne.

Dans son Livre vert, la Commission a mis en évidence des questions essentielles et invite chacun à participer à cet important débat. L'énergie est le carburant de notre économie, elle affecte notre climat et elle influence nos relations internationales. Je ne peux que souligner le lien étroit qui existe entre les questions énergétiques et notre objectif de croissance et d'emploi.

La relance de la politique industrielle passe-t-elle, selon vous, par l'encouragement à l'apparition de grands groupes européens ?

Dans une économie mondialisée, aucun Etat membre ne peut se permettre de faire cavalier seul et ne peut faire preuve de nationalisme économique.

Toutes les économies européennes ont intérêt à ce que les entreprises capables de conquérir ces marchés mondiaux soient européennes.

Qu'il n'y ait pas de malentendu : la Commission exercera ses prérogatives si des entreprises abusent d'une position dominante sur le marché, veillera à l'application des règles de concurrence et protégera les consommateurs.

* *Président de la Commission européenne*

AILLEURS EN EUROPE...

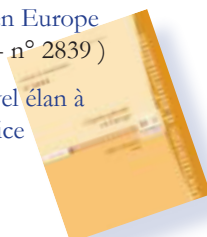
● **En Finlande :** Tarja Halonen (Parti social démocrate, SDP) a été réélue le 29 janvier 2006 à la présidence de la République de Finlande. Sa réélection a coïncidé avec le centième anniversaire de l'octroi du droit de vote et d'éligibilité aux Finlandaises, premières femmes à en avoir bénéficié en Europe. Aujourd'hui encore, la Finlande reste le deuxième pays de l'Union européenne derrière la Suède en matière de représentation des femmes au sein des instances politiques (37,5 % de femmes au sein du Parlement finlandais).

● **Au Portugal :** Anibal Cavaco Silva (Parti social-démocrate, PSD) s'est imposé dès le premier tour de l'élection présidentielle du 22 janvier 2006, avec 50,59 % des suffrages. Il devient ainsi le premier Président libéral depuis la Révolution des œillets du 25 avril 1974.

● **Sécurité routière :** La Commission européenne a rendu public en février un bilan à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action européen pour la sécurité routière. Malgré une baisse de 17,5 % en quatre ans, 41 600 personnes ont trouvé la mort sur les routes de l'Union européenne en 2005. La France enregistre les meilleurs résultats de toute l'Union européenne avec un recul d'un tiers du nombre de tués contre 14 % pour l'ensemble de l'Union.

PUBLICATIONS RÉCENTES DE LA DÉLÉGATION POUR L'UNION EUROPÉENNE

- La concurrence régulée dans les transports publics de voyageurs : un cadre à améliorer (Christian Philip - n° 2936)
- Les perspectives démographiques de l'Europe : assurer notre avenir commun par des politiques coordonnées (Arlette Franco - n° 2887)
- Recherche française, recherche européenne : la convergence nécessaire (Daniel Garrigue - n° 2886)
- L'après-pétrole en Europe (André Schneider - n° 2839)
- Donner un nouvel élan à l'Europe de la justice (Christian Philip - n° 2829)



La Lettre européenne de l'Assemblée nationale

Directeur de la publication : Yves Michel
Secrétaire général de l'Assemblée nationale
ISSN : en cours

OÙ EN EST LA PROPOSITION DE DIRECTIVE «SERVICES» DANS LE MARCHÉ INTÉRIEUR ?

Pourquoi la Commission européenne a-t-elle proposé que l'Union européenne se dote d'une directive générale sur les services ?

Les activités de services représentent plus des deux tiers de l'activité économique et des emplois en Europe. Mais de multiples obstacles juridiques freinent l'émergence d'un véritable « marché européen des services » dans lequel existeraient, de manière concrète et effective, les deux libertés inscrites dans le traité de Rome de 1957 : la liberté de s'établir durablement dans un autre Etat membre, d'une part, et la liberté d'y exercer temporairement ou ponctuellement une activité de service, d'autre part.

Des progrès ont certes été réalisés depuis 1957, soit grâce à des textes sectoriels (sur les services financiers ou de transports par exemple), soit au fil de la jurisprudence de la Cour de justice. Pour systématiser, accélérer et donner une ampleur significative à ces progrès, la Commission européenne a présenté en janvier 2004 une proposition de directive de portée générale, ayant vocation à s'appliquer aux activités de service dans toute leur diversité.

Cette proposition comportait deux volets principaux :

- des mesures pour faciliter l'établissement dans un autre Etat membre : création d'un « *guichet unique* » pour faciliter et accélérer les démarches administratives ; réduction de la complexité des régimes d'autorisation et des exigences imposées par chaque Etat aux prestataires de services ;

- pour faciliter la libre prestation de services, le texte introduisait comme principe-clé le « principe du pays d'origine » afin que le prestataire de services soit soumis à la

loi du pays dans lequel il est établi. Ce principe était assorti d'un certain nombre d'exceptions mais a suscité de très vives critiques dans plusieurs Etats membres. Un autre débat a porté sur la définition du champ d'application exact de la directive.



Evelyne Gebhardt, députée européenne allemande (PSE), rapporteure de la directive «services» au Parlement européen

Le vote en première lecture au Parlement européen, le 16 février 2006, a marqué une étape essentielle dans la réorientation du texte.

A l'issue de ce vote, le très controversé « principe du pays d'origine » a disparu du texte. Le texte adopté permet à l'Etat d'accueil d'encadrer l'exercice d'activités de service par des restrictions fondées sur différentes justifications (l'ordre public, la sécurité publique, la protection de l'environnement et de la santé publique).

Le nombre de secteurs exclus du champ d'application du projet de directive a très nettement augmenté : services publics non marchands (« *services d'intérêt général* »), santé, aide sociale, audiovisuel, jeux de hasard, agences d'intérim...

Enfin, le Parlement européen s'est très clairement prononcé pour que l'application de la future direc-

tive n'affecte pas le droit du travail en vigueur dans les Etats membres et, de manière générale, pour que, en cas de conflit de règles entre la future directive et un texte sectoriel existant, ce soit ce dernier qui s'applique (par exemple les textes communautaires existants qui régissent les services juridiques ou la reconnaissance par un Etat des diplômes délivrés par un autre Etat).

Quelles sont les prochaines étapes ?

Le vote du 16 février marque un tournant dans les travaux d'élaboration de la directive. Pour autant, ceux-ci ne sont pas terminés. Il appartient maintenant à la Commission européenne de présenter une proposition de directive révisée, tenant compte des demandes de modification formulées par le Parlement ; cette proposition révisée sera présentée le 4 avril 2006. Sur la base du nouveau texte de la Commission, les Etats membres, au sein du Conseil des ministres, devront alors se prononcer ; pour cela un accord devra être trouvé entre eux à la majorité qualifiée. Puis viendra la deuxième lecture du texte au Parlement européen, éventuellement suivie d'une deuxième lecture au Conseil. Si le Conseil et le Parlement européen parviennent à un accord, la directive entrera en vigueur, après transposition de ses dispositions dans les législations nationales.

Parallèlement à la poursuite des travaux sur ce projet de directive, d'autres travaux distincts s'engageront au niveau communautaire sur des sujets connexes tels que le régime des services sociaux d'intérêt général ou le régime des travailleurs détachés.

LE BUREAU DE REPRÉSENTATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE À BRUXELLES

- Près d'une centaine de députés se sont rendus à Bruxelles depuis le 1^{er} janvier 2005, dans le cadre de missions pour le compte des commissions permanentes, de la Délégation pour l'Union européenne, de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques et des diverses missions d'information créées sur des sujets d'actualité.

- 23 Etats membres sur 25 disposent aujourd'hui d'une représentation de leur parlement national à Bruxelles, contre seulement 7 il y a deux ans.

- Une dizaine d'administrateurs des services législatifs de l'Assemblée nationale ont participé, en janvier 2006, à un stage de découverte des institutions européennes, au cours duquel ils ont rencontré des fonctionnaires du Parlement européen, de la Commission, du Conseil et de la Représentation permanente française.

- Plus de 500 demandes d'information ont été adressées au Bureau de Bruxelles au cours de l'année 2005.

Contact François DULUC
responsable du Bureau de représentation
de l'Assemblée nationale auprès de
l'Union européenne
06 83 43 65 67



- La Délégation pour l'Union européenne vient de lancer sa lettre électronique d'information mensuelle. Des rubriques thématiques permettent désormais un accès rapide et complet à l'intégralité des travaux de la Délégation pour l'Union européenne.

- Depuis le mois de janvier, les internautes peuvent répondre en ligne à un questionnaire interactif sur l'avenir de l'Europe.

Le questionnaire et toutes les informations utiles sur l'Europe sont disponibles à l'adresse suivante :
www.assemblee-nationale.fr/europe